

n° I-2025-03

République Française

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration Séance du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 17 juin à 11 h 00,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en session ordinaire, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 10 juin 2025

Secrétaire de séance : Pascale BRUN

Conseillers en exercice : 29

présents : 10

représentés et votants : 17

Membres titulaires présents :

- en présentiel : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Cécile GILBERTAS), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de François RAGE), Pascale BRUN (avec le pouvoir de Christophe SERRE), Isabelle GAUTHIER (avec le pouvoir de Jean-François MESSEANT), Christine MANDON (avec le pouvoir de Chantal FACY) et Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Martine BONY),

- en visioconférence : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Nadine BOUTONNET (avec le pouvoir de Josiane HUGUET), Jean-Marc MORVAN et Sandrine ROUSSEL,

Membres titulaires absents et excusés : Martine BONY, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Cécile GILBERTAS, Sébastien GOUTTEBEL, Josiane HUGUET, Rodolphe JONVAUX, Sylviane KHEMISTI, Florence LEBLOND, Serge MAFFRE, Jean-François MESSEANT, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD, François RAGE, Cédric ROUGHEOL, Christophe SERRE et Yannick VIGIGNOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

Informations sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration :

Le détail des emplois créés en interne ainsi que pour les missions relatives à l'appui territorial et à l'intérim est présenté, ci-après, en application de la délibération n° 2020-49 du 12 novembre 2020 relative aux délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président.

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

1. Emplois créés par la mission appui territorial :

➔ Période du 12 mars 2025 au 16 mai 2025 :

Filière	Cat.	Grade	Quotité tps travail	Motif	N° arrêté	Date de création	Date de suppression	Nb postes
Administrative	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332-13 CGFP	2025-260	17/03/2025	13/04/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	Art L 332-13 CGFP	2025-272	18/03/2025	30/03/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15/35 ^{ème}	Art L 332-23 1 [°] CGFP	2025-283	24/03/2025	30/04/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	17.5/35 ^{ème}	Art L 332-23 1 [°] CGFP	2025-283	26/03/2025	27/04/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	Art L 332-13 CGFP	2025-286	31/03/2025	27/04/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	Art L 332-13 CGFP	2025-294	07/04/2025	31/08/2025	1
Administrative	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332-13 CGFP	2025-317	14/04/2025	11/05/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	2025-342	01/05/2025	01/06/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	17.5/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	2025-342	28/04/2025	01/06/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	Art L 332-13 CGFP	2025-342	28/04/2025	01/06/2025	1
Administrative	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332-13 CGFP	2025-347	05/05/2025	31/08/2025	1
							TOTAL POSTES CREES	11

RÉPARTITION DES POSTES CRÉÉS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE		
Catégorie	Nombre	Part des postes créés %
A	0	0 %
B	3	27 %
C	8	73 %
TOTAL	48	

RÉPARTITION DES POSTES CRÉÉS PAR FILIÈRE		
Filière	Nombre	Part des postes créés %
Administrative	11	100 %
Technique	0	0 %
Médico-sociale	0	0 %
TOTAL	11	

2. Emplois créés par le service intérim :

→ Période du 10 mars 2025 au 9 mai 2025 → 360 postes

A titre d'information, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 315 postes contre 34 en A et 11 en B.

La catégorie C est la plus représentée avec 87.50 %.

La filière technique est la plus représentée avec 56.94 %.

FILIERES	Nb de postes	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	112	7.43 %
FILIERE TECHNIQUE	205	76.57 %
FILIERE MEDICO SOCIALE	35	11.43 %
FILIERE ANIMATION	6	4.57 %
FILIERE CULTURELLE	2	0.56 %
Total	360	100 %

GRADE/EMPLOI	CATEGORIE	NBRE DE POSTES PAR GRADES			
			CATEGORIE	POSTES	%
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	13			
ADJOINT D'ANIMATION	C	6			
ADJOINT TECHNIQUE	C	26	A	34	9.44 %
AGENT D'ACCUEIL	C	11	B	11	3.06 %
AGENT DE MAINTENANCE	C	3	C	315	87.50 %
AGENT D'EXPLOITATION DES ROUTES	C	8	TOTAL	360	100.00 %
AGENT POLYVALENT	C	162			
ASSISTANT ADMINISTRATIF	A	3			
ASSISTANT ADMINISTRATIF	B	6			
ASSISTANT SOCIAL POLYVALENT	A	17			
CONSEILLER ECONOMIQUE SOCIAL ET FAMILIALE	A	2			
CUISINIER	C	2			
GARDIEN	C	4			
OPERATEUR	C	79			
RESPONSABLE DOCUMENTATION ET CONSERVATION	B	2			
SECRETAIRE ACTION SOCIALE	C	1			
SECRETAIRE MEDICO SOCIALE	B	3			
TRAVAILLEUR SOCIAL	A	10			
TRAVAILLEUR SOCIAL ASE	A	2			
	Total	360			

Informations diverses :

► Contrôle hiérarchisé des dépenses :

Comme l'année précédente, la Paierie Départementale a procédé au contrôle hiérarchisé des dépenses du Centre de Gestion pour l'exercice 2024.

Ce rapport permet de dresser le bilan de qualité du mandatement de la structure et de mettre en œuvre une démarche de progression sur les erreurs les plus fréquemment rencontrées.

Le compte rendu du Payeur Départemental fait état des éléments d'information suivants sur l'exercice 2024 :

* sur les 304 lignes de mandats contrôlés → 12 ont été rejetées, ce qui en matière de pourcentage représente 3,95 % contre 3,69% en 2023. 19 erreurs ont été relevées. La majorité des erreurs proviennent de pièces jointes insuffisantes et d'anomalies sur la domiciliation bancaire.

* le délai global de paiement correspond au délai qui s'écoule entre la date de réception de la facture et la date de sa mise en paiement par le comptable public. Il doit être de 30 jours maximum, 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable. Le contrôle hiérarchisé constate un délai de 8,89 jours cumulé sur l'exercice contre 9,21 jours pour l'exercice 2023.

* Le taux de représentativité mesure la proportion de mandats portant les dates de début et de fin du délai global de paiement. Ce taux demeure à un excellent niveau puisqu'il s'élève à 95,99 % en 2024 (100 % en 2023).

Enfin, le Payeur Départemental souligne que la réduction des délais de paiement démontre à nouveau l'excellente organisation des services du Centre de Gestion.

► **Rapports d'activité des référents déontologue et laïcité :** les documents sont annexés au présent document.

► Forum des métiers territoriaux :

S'agissant du forum qui s'est déroulé le 2 avril 2025, il est à noter 1 000 visites contre 900 en 2024.

La 4^{ème} édition est prévue le 4 février 2026.

► **Prochain Conseil d'administration :** le mardi 23 septembre 2025 à 11 h 00.

Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.

Le Président,

 Tony BERNARD
 Maire de Châteldon

